

En France, en 2015, les femmes touchent 24% de salaire en moins que les hommes, 1 sur 3 travaille à temps partiel, elles sont majoritaires dans les métiers les moins bien rémunérés, aucune femme n'est à la tête d'une entreprise du CAC 40, elles touchent 40% de retraite en moins et 1 sur 5 est victime de harcèlement sexuel en entreprise

#RIP Egalité professionnelle

François Rebsamen, ministre du travail, prépare en ce moment un projet de loi sur le dialogue social et l'emploi. Ce texte sera présenté fin mai aux députées et députés.

Dans les multiples articles du projet de loi, on découvre des propositions... étonnantes (sic) : **le texte prévoit de supprimer purement et simplement tous les outils de l'égalité professionnelle du Code du travail.**

Le projet de loi fait en effet disparaître l'obligation d'établir un diagnostic de l'égalité dans l'entreprise (Rapport de Situation Comparée*), de négocier sur cette question et pire, rend les sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas l'égalité professionnelle... impossibles à appliquer !

De nombreuses entreprises rechignent encore à produire ces chiffres et à prendre des mesures contre le sexisme au travail et les inégalités professionnelles. Avec ce texte de loi, le gouvernement envoie un message clair : « L'égalité ? C'est réglé, circulez, il n'y a rien à voir. »

Le gouvernement se moque manifestement de nous. Et, malgré ses multiples déclarations, il se moque apparemment aussi de l'égalité femmes - hommes. Exigeons qu'il rétablisse dans son projet de loi les obligations légales en matière d'égalité professionnelle.

Je signe la pétition !

Première signataire : Yvette Roudy, ancienne ministre des Droits de la femme (1981 - 1986)

** Ce rapport de situation comparée et la négociation, fruits de nombreuses batailles syndicales, féministes et politiques, sont des outils indispensables pour mesurer les inégalités et faire avancer l'égalité. Ils permettent d'aborder les multiples facettes des inégalités professionnelles : salaires, accès à la formation, déroulement de carrière, temps partiel, conditions de travail, mixité des emplois, accès aux postes à responsabilité, harcèlement sexuel, etc...*